

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST LAGER BRESSAC

Séance du : 20.01.2026

Date de la convocation 13.01.2026 Date d'affichage 21.01.2026

DELIBERATION N° 2-2026

Objet de la Délibération : **Subventions Associations 2025/2026**

L'an deux mil vingt-six et le vingt janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de A. BERNARD

Présents : LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / VINCENT J. / BARDINE L. / RIOU J./CHEVAT L./ TEILHAS-BALME V.

Excusés : BAUDRAND M. / GRANDJEAN L./ PELLEGRIN R./ ASCARI S.

<i>Afférents au Conseil Municipal</i>	<i>En Exercice</i>	<i>Ont pris part à la Délibération</i>
15	13	9

Le Maire rappelle que la Commune attribue chaque année une subvention aux associations et énumère les montants alloués l'année 2023/2024

- Scracado 100 €
- APE 100 €
- FNACA 50 €
- UFACVG 50 €
- Resto des cœur 250 €
- Club rencontre 100 €
- IME amitié 150 €
- Coqueli'cœur 50 €
- Moto Cross de St Lager 100 €
- Team Bressac 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Décide de reconduire aux associations les montants cités ci-dessus.

Charge le maire d'inscrire cette dépense au budget 2026.

Ainsi fait les jours, mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

